



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 02 mars 2026,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT - Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusée : - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe.

Également présents :

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, responsable des affaires générales et financières et Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Secrétaire de séance : Madame Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

A 19h30, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers présents et rappelle l'ordre du jour de ce dernier conseil municipal du mandat :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2026.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;
2. Territoire d'Energies Alsace : présentation de la motion réaffirmant l'appartenance de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

- A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 03 mars 2026.
- B. BUDGET PRINCIPAL M57 2026 :
 1. Approbation du Compte financier unique 2025 ;
 2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 sur le budget 2026 ;

3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;
4. Approbation du budget primitif 2026 ;
5. Régime indemnitaire ;

C. BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2026 :

1. Approbation du Compte financier unique 2025 ;
2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 sur le budget 2026 ;
3. Participation du budget annexe au budget principal ;
4. Approbation du budget primitif 2026 ;

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Compte-rendu de la commission technique du 17 février 2026 ;
- B. Aménagement de la Place des Fêtes : attribution de la mission OPC

POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour de l'état du personnel.

POINT 6 : AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2026

POINT 7 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 8 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2026

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte rendu des délégués représentant la commune dans les structures intercommunales

M. Claude LEBOURGEOIS s'est rendu au comité syndical de Rivières d'Alsace ; de nombreux travaux sont en cours le long de l'III, dont une partie concerne le ban de CARSPACH pour la réfection des berges qui a été réalisée en 2025 et sera achevée en 2026.

Le syndicat a abordé le sujet du barreau ouest et précisé que la discussion était toujours en cours avec la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) afin de déterminer qui de la CEA ou de Rivières d'Alsace aura la maîtrise d'œuvre de toute la partie hydraulique du projet.

La cotisation à Rivières d'Alsace va augmenter de 1,5%. Le compte-rendu de cette réunion sera transmis aux élus via l'espace privé Elus du site internet ultérieurement.

Mme Maryse DELATTRE était à une réunion du comité syndical de la Brigade verte. Le syndicat se porte bien ; une augmentation des tarifs est également à prévoir à raison de 10 centimes par habitant et 10 centimes par hectares.

Mme Véronique LIDIN était en réunion de bureau à la Communauté de communes Sundgau (CCS) dont les points seront abordés lors de la séance du Conseil de communauté du 12 mars prochain.

M. le Maire a participé à une réunion avec la CEA et M. Jean-Yves MOSSER afin d'aborder le sujet de la sécurisation de la D432 ; il précise que des passages piétons vont être refaits et qu'un éclairage public supplémentaire sera installé. Un projet de réaménagement du carrefour avec la Rue du Moulin est en cours.

M. le Maire ajoute qu'une consultation auprès des riverains de la Rue des Vignerons et de la Rue du Vignoble est en cours, afin de déterminer si l'ouverture du portail menant à ALTKIRCH semble appropriée à une circulation plus sécurisée pour les habitants de ces rues.

M. le Maire a également participé ce jour à une réunion avec l'Office National des Forêts cette après-midi en Mairie, accompagné de Messieurs Philippe WALCH et André DUSIC.

L'ONF a en effet demandé à rencontrer la commune suite à une vente réalisée fin 2025 à la Société Forestière Docelloise (SFD) : deux lots ont été vendus par le biais de l'ONF pour 47 602 € et 32 072 €. Le premier lot a été enlevé, mais le paiement n'a pas été effectué. La société était en redressement judiciaire et est passée fin d'année en liquidation. Le bois n'aurait pas dû être enlevé sans le paiement et l'ONF indique qu'il n'y a plus rien sur le site de la SFD, la commune ne peut donc pas le récupérer pour le revendre.

Le deuxième lot de 32 072 € est toujours en forêt et l'ONF s'est engagé à le revendre dans les plus brefs délais, sachant que le hêtre dépérit vite ; le prix de vente sera donc moins important que ce qui avait été conclut avec SFD.

Le Maire a cependant bien rappelé à l'ONF que le titre de recette est émis au nom de l'ONF qui fait le transfert entre l'acheteur et la commune.

M. André DUSIC a précisé à l'ONF que CARSPACH est une commune forestière importante et le fait de ne pas avoir de garde forestier alloué entraîne des difficultés, notamment sur la vision à long terme de l'exploitation forestière.

M. Philippe WALCH précise que le garde forestier actuel est très bien mais n'assure que l'intérim en attendant qu'une personne soit nommée pour le triage de CARSPACH. Le nombre de recrutement réel n'est pas en adéquation avec le nombre de postes ouverts. Il faudra attendre début 2027 pour que le triage de CARSPACH se voit attribué un garde forestier à temps plein.

Les coupes qui devaient être réalisées en ce début d'année sont faites et seront vendues dans la foulée. En ce qui concerne les coupes prévues en août/septembre, il faudra attendre et être sur d'avoir un acheteur. En effet, la forêt de CARSPACH est connue pour avoir du bois « mitraillé » et toutes les scieries ne sont pas équipées de détecteurs ; cette allégation n'est toutefois plus d'actualité, le renouvellement des arbres ayant opéré en ce sens.

2.Territoire d'Energies Alsace : présentation de la motion réaffirmant l'appartenance de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

*Le conseil d'administration de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) s'est réuni le 11 décembre 2025 et propose aux Syndicats qui le souhaitent d'adopter une motion **contre***

le projet du gouvernement de reconnaître le rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz aux départements.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité lors du Comité Syndical de TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE du 16 décembre 2025 à Bantzenheim.

Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « *le qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

Considérant que, si à la suite d'une modification de cette loi en 1930 le département s'est vu reconnaître la faculté d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux départements (Loiret et Sarthe) ont décidé en pratique de la mettre en œuvre sur une partie de leur territoire, jusqu'à une loi de 2004 qui a mis fin à cette faculté à l'exception des deux départements concernés ;

Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie ;

Considérant que le produit de la taxe départementale sur l'électricité - créée en même temps que la taxe communale par une loi de 1926 et transformée par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 en part départementale de l'accise sur l'électricité – que perçoivent les départements n'est plus reversé aujourd'hui - à une ou deux exceptions près - au syndicat d'énergie pour financer des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité ;

Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;

Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, pour renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses qui endommagent les réseaux et provoquent des coupures subies par les usagers), ou encore pour adapter

les réseaux aux enjeux de la transition énergétique en raccordant des installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables de plus en plus nombreuses, et plus largement pour accompagner l'électrification des usages ;

Considérant le rôle majeur que jouent les grands syndicats d'énergie dans la mise en oeuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, comme certains rapports le montrent avec des données objectives, notamment ceux d'observations de certaines chambres régionales de comptés ;

ESTIMENT

Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;

Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;

De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;

Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

Le Conseil municipal de CARSPACH, à l'unanimité, soutient Territoire d'Energies Alsace et réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal, confié dans le cas de la Commune de CARSPACH à Territoire d'Energies Alsace.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 03 mars 2026.

Mme Isabelle GRZESIK, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 03 mars 2026.



*Commune de Carspach
Commissions Réunies*

Réunion du 3 mars 2026

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire - M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint – Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Était excusée :

Mme Anne SCHILLINGER.

Également présents :

M. Christophe GISSINGER et Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour pour la commission financière, à laquelle tout le conseil était invité, puisque cette commission permet de préparer le budget dans le détail.

M. le Maire remercie les adjoints pour leur travail préparatoire sur le budget 2026 en y apportant les propositions qui seront soumises au vote ce soir. Il tient également à remercier Christophe, Véronique et Audrey pour la bonne gestion des comptes.

M. le Maire souligne d'emblée que le budget 2026 bénéficie d'une très bonne capacité d'autofinancement. A l'image de l'ensemble du mandat, l'année écoulée a été positive. La trésorerie est saine.

POINT 1 : Préparation du budget « Forêt »**1. Dépenses de fonctionnement :**

En préambule, les élus prennent connaissance du résultat 2025 :

RESULTAT - CFU 2025- bois et forêt

Dépenses de fonctionnement 2025			Dépenses d'investissement 2025		
Chapitre	Prévu	Réalisé	Chapitre	Prévu	Réalisé
011	206 200,00 €	104 354,63 €	16	0,00 €	0,00 €
65	0,00 €	0,00 €	21	100 073,82 €	31 778,16 €
62	40 000,00 €	40 000,00 €	040	0,00 €	0,00 €
042	0,00 €	0,00 €			
023	22 800,00 €				
TOTAL	269 000,00 €	144 354,63 €	TOTAL	100 073,82 €	31 778,16 €
Recettes de fonctionnement 2025			Recettes d'investissement 2025		
Chapitre	Prévu	Réalisé	Chapitre	Prévu	Réalisé
70	209 000,00 €	173 837,33 €	001	61 179,52 €	
77	0,00 €	0,00 €	1068	16 094,30 €	16 094,30 €
002	60 000,00 €		021	22 800,00 €	0,00 €
TOTAL	269 000,00 €	173 837,33 €	040	0,00 €	0,00 €
			TOTAL	100 073,82 €	16 094,30 €
Résultat 2025		29 482,70 €	2025		-15 683,86 €
Pour mémoire résultat reporté 2024		60 000,00 €			
TOTAL Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2026		89 482,70 €			61 179,52 €
1068	A reporter en Investissement 2026	19 482,70 €		Report antérieur	
R002	En réserve de fonctionnement 2026	70 000,00 €		Solde excédent	45 495,66 €

En partant sur les bases du budget réalisé en 2025, et compte-tenu des informations transmises par M. Philippe WALCH, adjoint en charge de la Forêt, les dépenses de fonctionnement 2026 sont prévues comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2025	MANDATS	Remarques	BUDGET 2026
11	60622	Carburant	0,00 €	48,00 €		0,00 €
011	615231	Voiries	5 000,00 €	2 900,00 €	Profilage buses, lamier	5 000,00 €
011	61524	Bois et Forêt	166 000,00 €	79 169,90 €		130 000,00 €
011	622	Honoraires	13 800,00 €	9 284,42 €	atdo	12 000,00 €
011	6281	Concours divers	1 300,00 €	976,33 €		1 000,00 €
011	6282	Frais de gardiennage	18 000,00 €	10 497,06 €		10 000,00 €
011	62878	Aux communes membres...	2 100,00 €	1 071,16 €	Fulleren loyer	0,00 €
011	635	Autres impôts, taxes...	0,00 €	407,76 €	Carte grise	0,00 €
		TOTAL 011	206 200,00 €	104 354,63 €		158 000,00 €
62	6211	Personnel affecté	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
		TOTAL 62	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
65	65568	Autres charges de gestion courante	0,00 €			
		TOTAL 65	0,00 €	0,00 €		
66	66111	Charges financières (intérêts emprunt)				
		TOTAL 66	0,00 €	0,00 €		
68	681	Provisions (Sigfra)				10 000,00 €
		TOTAL 68				10 000,00 €
042	6751	Opérations d'ordre - cessions				
042	6761	Opérations d'ordre - cessions				
023		Virement à la section d'investissement	22 800,00 €			37 000,00 €
		TOTAL	269 000,00 €	144 354,63 €		245 000,00 €

2. Recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2025	TITRES		BUDGET 2026
70	7022	Coupes de bois	209 000,00 €	173 837,33 €		175 000,00 €
74	74748	Autres communes				
75	773	Mandats annulés				
77	7751	Produits des cessions				
	002	Résultat reporté	60 000,00 €			70 000,00 €
		TOTAL	269 000,00 €	173 837,33 €		245 000,00 €

3. Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2025	MANDATS	BUDGET 2026
21	2111	Terrains nus			
21	2117	Bois et Forêt	2 500,00 €	3 278,16 €	9 000,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	47 000,00 €		77 495,66 €
21	2158	Autres installations, matériel, outillage	10 573,82 €		
21	2152	Installation de voirie			3 482,70 €
21	2157	Matériel et outillage technique	40 000,00 €		12 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	0,00 €	28 500,00 €	
		TOTAL 21 (IMMO CORP.)	100 073,82 €	31 778,16 €	101 978,36 €
23	231	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €		
		TOTAL 23 (IMMO EN COURS)		0,00 €	0,00 €
16	1641	Emprunt en euros	0,00 €		
		TOTAL 16		0,00 €	0,00 €
	001	Solde d'exécution (déficit)	0,00 €		
040	13911	Etat et établissements nationaux	0,00 €		
		TOTAL	100 073,82 €	31 778,16 €	101 978,36 €

Au chapitre 21 « Bois et Forêt », le budget prévu de 9 000 € concerne l'achat de parcelles ainsi que les honoraires associés.

Au chapitre « Réseaux de voiries », le montant inclut également la création de trois chemins forestiers.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2025	TITRES	BUDGET 2026
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	61 179,52 €		45 495,66 €
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	16 094,30 €	16 094,30 €	19 482,70 €
021		Virement de la section de fonctionnement	22 800,00 €		37 000,00 €
040	192	Plus value des cessions d'immo			
040	2117	Bois et foret (opérations d'ordre)			
		TOTAL	100 073,82 €	16 094,30 €	101 978,36 €

POINT 2 : Préparation du budget « principal » pour l'exercice 2026

Les élus prennent connaissance des dépenses et recettes réalisées en 2025, par chapitre, selon la décomposition suivante, ainsi que du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice se présente donc de la manière suivante :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dépenses de fonctionnement 2025			
Chapitre	Prévu	Réalisé	
011	494 312,00 €	484 893,54 €	
012	422 610,00 €	402 835,08 €	
65	110 278,00 €	106 172,85 €	
66	40 000,00 €	28 821,38 €	
67	4 500,00 €	3 918,75 €	
68	100,00 €	100,00 €	
014	69 000,00 €	68 500,00 €	
042	176 240,62 €	176 240,62 €	
043	497 996,75 €		
	TOTAL	1 271 490,22 €	

Dépenses d'investissement 2025			
Chapitre	Prévu	Réalisé	
16	239 999,40 €	220 091,61 €	
20	0,00 €	0,00 €	
21	805 428,77 €	199 747,42 €	
23	550 600,00 €	83 663,53 €	
041			
001	277 218,58 €		
	TOTAL	1 873 246,75 €	503 502,56 €

Recettes de fonctionnement 2025			
Chapitre	Prévu	Réalisé	
002	41 881,37 €		
42			
13	1 000,00 €	3 900,00 €	
70	79 056,00 €	87 638,46 €	
73	1 139 000,00 €	1 186 146,69 €	
731	100 500,00 €	45 564,00 €	
74	254 100,00 €	270 395,21 €	
75	33 500,00 €	37 344,13 €	
77	166 000,00 €	165 500,00 €	
76	0,00 €	8,25 €	
	TOTAL	1 815 037,37 €	1 776 494,74 €

Recettes d'investissement 2025			
Chapitre	Prévu	Réalisé	
021	497 996,75 €		
10	595 059,38 €	599 889,99 €	
13	109 450,00 €	22 252,00 €	
16	500 000,00 €		
21	160 000,00 €		
040	176 240,62 €	176 240,62 €	
041	0,00 €	0,00 €	
23	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	1 873 246,75 €	798 382,61 €

RESULTAT 2025		
Pour mémoire, Résultat reporté 2024/2025 : Réserve		505 004,52 €
TOTAL Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2026		41 881,37 €
TOTAL		546 885,89 €
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN 2026		
1068	A reporter en Investissement 2026	446 885,89 €
R002	En réserve de fonctionnement 2026	100 000,00 €

RESULTAT 2025		
		294 880,05 €
Déficit antérieur		277 218,58 €
Solde à reporter en 2026		17 661,47 €

1. Dépenses de fonctionnement :

Les élus prennent connaissance du récapitulatif des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025, et proposent ensuite un budget pour chaque article, selon les évènements dont ils ont déjà connaissance.

Les charges à caractères générales (011) s'élèvent ainsi à 512 900 € pour le budget 2026 : 494 312 € étaient prévus au budget 2025 et 484 893.54 € ont été réalisés

Le chapitre 12, consacré au personnel communal s'élève à 430 000 € sur le budget 2026 (402 835.08 € réalisés en 2025).

Le chapitre 65 qui concernent principalement les indemnités et les subventions s'élève à 111 690 € (106 172.85 € réalisés en 2025) ;

Les charges financières (66) concernent les intérêts d'emprunt : 28 821.38 € réalisés en 2025 et 35 000 € pour le budget 2026.

Le FNGIR représente 69 000 € (68 508 € réalisé en 2025).

Un amortissement de 10 740.62 € est à prévoir chaque exercice à compter de 2022, pour une durée de 8 ans : il s'agit d'amortir les subventions perçues pour la fibre optique, l'amortissement est obligatoire. Il s'équilibre chaque année : une dépense en fonctionnement, une recette en investissement. Il s'agit d'une obligation comptable.

Les élus proposent un autofinancement de 534 376.21 €.

Les dépenses de fonctionnement 2026 se présentent comme suit :

BUDGET 2026 - COMMUNE - DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES 2023	INTITULE	BP 2025	Mandaté	Remarques	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériels	1 000,00 €			1 000,00 €
011	Charges à caractère général	60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	3 337,83 €		5 000,00 €
011	Charges à caractère général	60612	Énergie - électricité	78 640,00 €	68 244,25 €		57 500,00 €
011	Charges à caractère général	60613	Chauffage urbain	47 000,00 €	61 034,89 €		60 000,00 €
011	Charges à caractère général	60622	Carburants	8 500,00 €	9 982,99 €		10 000,00 €
011	Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	4 500,00 €	3 479,89 €		4 500,00 €
011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	24 000,00 €	16 152,68 €		20 000,00 €
011	Charges à caractère général	60633	Fournitures de voirie	7 000,00 €	144,00 €		5 000,00 €
011	Charges à caractère général	60636	Vêtements de travail	2 500,00 €	2 398,03 €		3 000,00 €
011	Charges à caractère général	6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	3 930,44 €		5 000,00 €
011	Charges à caractère général	6065	Livres, disques,	500,00 €	504,01 €		500,00 €
011	Charges à caractère général	6067	Fournitures scolaires	4 700,00 €	4 354,30 €		5 500,00 €
011	Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	21 000,00 €	20 497,37 €		23 000,00 €
011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	12 000,00 €	11 585,71 €	Balayege, SPA, benne...	12 000,00 €
011	Charges à caractère général	613	Locations	20 000,00 €	25 224,60 €	Copieurs, MG location, global bat, quality time...	22 000,00 €
011	Charges à caractère général	61521	Terrains	5 000,00 €	7 532,86 €	Marie-Pierre, cimetière...	6 000,00 €
011	Charges à caractère général	615221	Bâtiments publics	12 000,00 €	10 091,23 €		17 000,00 €
011	Charges à caractère général	615228	Autres bâtiments	6 000,00 €	5 224,91 €		6 000,00 €
011	Charges à caractère général	615231	Voiries	41 000,00 €	54 456,01 €	Frick, M. Wersinger, Encker, Signaux girad...	55 000,00 €
011	Charges à caractère général	615232	Réseaux	13 000,00 €	10 128,72 €		12 000,00 €
011	Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	10 000,00 €	10 635,51 €		9 000,00 €
011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	12 000,00 €	12 156,05 €		13 000,00 €
011	Charges à caractère général	6161	Multirisques	19 000,00 €	18 736,12 €		21 000,00 €
011	Charges à caractère général	6168	Autres (Assurances)				
011	Charges à caractère général	6182	Documentation générale	200,00 €	108,00 €		200,00 €
011	Charges à caractère général	618	Divers	12 000,00 €	12 847,62 €	L ALSACE, LECLERC, IGM, Reluire...	14 000,00 €
011	Charges à caractère général	6188	autres frais divers				
011	Charges à caractère général	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000,00 €	10 318,43 €	EPF, Soler couteux...	12 000,00 €
011	Charges à caractère général	623	Publicités, publications, relations publiques	30 272,00 €	24 198,42 €		30 000,00 €
011	Charges à caractère général	624	Transport de biens et transport collectif	1 200,00 €	1 024,00 €		1 200,00 €
011	Charges à caractère général	625	Déplacements et missions	300,00 €	802,15 €		1 500,00 €
011	Charges à caractère général	626	Frais postaux et frais de télécommunication	17 000,00 €	15 708,85 €		17 000,00 €
011	Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	19,84 €		1 500,00 €
011	Charges à caractère général	6281	Concours divers (cotisations...)	32 000,00 €	31 810,87 €		34 000,00 €
011	Charges à caractère général	6284	Redevance pour service rendu	6 000,00 €	6 357,96 €	Déchets	6 500,00 €
011	Charges à caractère général	635	Impôts, taxes et versements assimilés	25 000,00 €	21 865,00 €		22 000,00 €
TOTAL 011				TOTAL 011	494 312,00 €	484 893,54 €	512 900,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	2 023,34 €	Randstad	0,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	633	Impôts, taxes et versement assimilés sur	5 610,00 €	5 106,91 €	CDG	6 000,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6336	Cotisation centre de gestion	0,00 €	217,31 €		0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6411	Personnel titulaire	254 000,00 €	242 035,28 €		270 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413	Personnel non titulaire	53 000,00 €	47 122,65 €		40 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6417	Rémunérations des apprentis	0,00 €			0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	108 000,00 €	104 562,35 €		112 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6470	Autres charges sociales	2 000,00 €	1 767,24 €	Santé au travail	2 000,00 €
TOTAL 012				TOTAL 012	422 610,00 €	402 835,08 €	430 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65311	Indemnités de fonction	61 500,00 €	61 513,24 €		65 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65312	Frais de missions	3 000,00 €	45,00 €		3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65313	Cotisations de retraite	2 600,00 €	2 579,52 €		3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65748	Autres personnes de droit privé	31 178,00 €	31 172,00 €	Subventions	28 690,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	11 000,00 €	10 861,55 €	Logiciels métiers	11 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6588(B)	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	1,54 €		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65138	Autres secours	1 000,00 €			1 000,00 €
TOTAL 65				TOTAL 65	110 278,00 €	106 172,85 €	111 690,00 €
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00 €	28 821,38 €		35 000,00 €
TOTAL 66				TOTAL 66	40 000,00 €	28 821,38 €	35 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés	4 500,00 €	3 918,75 €	CCS charges	2 000,00 €
TOTAL 67				TOTAL CHAP 67	4 500,00 €	3 918,75 €	2 000,00 €
68	Dotations	6817	Provision dépréciations	100,00 €	100,00 €		100,00 €
TOTAL 68				TOTAL CHAP 68	100,00 €	100,00 €	100,00 €
014	Atténuation de produits	739221	FNGIR	69 000,00 €	68 508,00 €		69 000,00 €
TOTAL 014				TOTAL 014	69 000,00 €	68 508,00 €	69 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		Virement à la section d'investissement	497 996,75 €			534 376,21 €
TOTAL 023				497 996,75 €			534 376,21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	681	Dotations aux amortissements	10 740,62 €	10 740,62 €		10 740,62 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6751	Valeur comptable des immo cédées	89 885,50	89 885,50		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6761	Différence sur réalisation	75 614,50	75 614,50	Ventes immo	
TOTAL 042				TOTAL 042	176 240,62 €	176 240,62 €	10 740,62 €
TOTAL				TOTAL	1 815 037,37 €	1 271 490,22 €	1 705 806,83 €

2. Budget alloué aux écoles :

La commission a décidé de reconduire le budget alloué aux écoles tout en y apportant des augmentations pour les fournitures scolaires usuelles, à l'exception des subventions destinées à la Coopérative des écoles. M. le Maire propose d'en laisser la délibération à la future équipe municipale.

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	2025	2026
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 500 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative - Fête de Noël, excursion, etc...) - Subvention « classe verte »	1 300 € 1 500 €	A délibérer
		9 100 €	

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	2 000 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	A délibérer
		2 190 €	

3. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 776 494.74 € en 2025, et sont estimées à 1 705 806.83 € en 2026.

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

BUDGET 2026 - COMMUNES - RECETTES FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES	INTITULE	BUDGET 2025	Titres Emis	Remarques	BUDGET 2026
002	Résultat d'exploitation reporté	002	Résultat d'exploitation reporté	41 881,37 €			100 000,00 €
TOTAL 002				41 881,37 €			100 000,00 €
013	Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00 €	3 900,00 €		0,00 €
TOTAL 013				1 000,00 €	3 900,00 €		0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7013	Vente de produits résiduels	0,00 €	31,24 €	Reprise de Jerraille CMDP	0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00 €	2 980,00 €		3 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7032	Droit de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	4 000,00 €	3 254,99 €	RDDP	4 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7035	Locations de droits de chasse et de pêche	17 556,00 €	17 556,83 €		17 556,83 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70841	Aux autres budgets annexes	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70848	Aux autres organismes	1 000,00 €	996,67 €	Mise à dispo AF	1 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70876	Par le groupement de rattachement	5 500,00 €	13 582,80 €	CCS participation charges x 2	9 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70878	Par des tiers	8 000,00 €	9 235,93 €	Charges logements	10 000,00 €
TOTAL 70				79 056,00 €	87 638,46 €		84 556,83 €
73	Imposition directe	73111	Taxes foncières et d'habitation	886 000,00 €	886 831,00 €		894 000,00 €
73	Impôts et taxes	73211	Attribution de compensation	253 000,00 €	252 912,13 €	CCS	253 000,00 €
73	Impôts et taxes	73223	Fonds départ. des DMO...	0,00 €	46 403,56 €		50 000,00 €
TOTAL 73				1 139 000,00 €	1 186 146,69 €		1 197 000,00 €
731	Imposition directe	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0	383,00 €		0,00 €
731	Imposition directe	73118	Autres contributions directes	500,00 €			0,00 €
731	Imposition directe	73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	60 000,00 €			0,00 €
73	Impôts et taxes	73141	Taxes sur la consommation finale d'électricité	40 000,00 €	45 181,00 €		45 000,00 €
TOTAL 731				100 500,00 €	45 564,00 €		45 000,00 €
74	Dotations et participations	74111	Dotation forfaitaire des communes	100 000,00 €	99 385,00 €		95 000,00 €
74	Dotations et participations	741121	Dotation de solidarité rurale des communes	40 000,00 €	46 408,00 €		45 000,00 €
74	Dotations et participations	741127	Dotation nationale de péréquation des communes	30 000,00 €	34 506,00 €		30 000,00 €
74	Dotations et participations	742	Dotations aux élus locaux	300,00 €	293,00 €		300,00 €
74	Dotations et participations	744	FCTVA	4 000,00 €	5 651,66 €		4 000,00 €
74	Dotations et participations	74718	Autres	0,00 €			0,00 €
74	Dotations et participations	7478	Autres organismes	0,00 €	200,00 €	MIC	300,00 €
74	Dotations et participations	7481	Attributions sur le versement impôts, cercle, maisons de jeux	0,00 €	403,36 €		400,00 €
74	Dotations et participations	74834	Compensation au titre des exonérations TH	0,00 €	8 278,00 €		7 000,00 €
74	Dotations et participations	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe prof.	38 000,00 €	33 437,19 €		34 000,00 €
74	Dotations et participations	74833	Etat : compensation aux titres des exonérations des taxes foncières	41 800,00 €	41 831,00 €		41 000,00 €
TOTAL 74				254 100,00 €	270 393,21 €		257 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	25 000,00 €	13 577,20 €		20 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7574	Subv. De fonctionnement des autres organisations privées	500,00 €	1 000,00 €	Subvention St Nicolas (Crédit Mutuel et Arnès)	1 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante	8 000,00 €	2 509,47 €	Sinistres...	1 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	257,46 €	(avant dans les loyers)	250,00 €
TOTAL 75				33 500,00 €	17 344,13 €		22 250,00 €
76	Produits financiers	7621	Produits des autres immo. Financières	0,00 €	8,25 €		0,00 €
TOTAL 76				0,00 €	8,25 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00 €			0,00 €
77	Produits exceptionnels	7751	Produits des cessions d'immo	165 500,00 €	165 500,00 €	Ventes immo	0,00 €
TOTAL 77				166 000,00 €	165 500,00 €		0,00 €
TOTAL				1 815 037,37 €	1 776 494,74 €		1 705 806,83 €

4. Etat récapitulatif des emprunts :

Les élus prennent connaissance des emprunts en cours :

Deux emprunts concernent le remboursement des travaux de l'école élémentaire, un emprunt concerne les travaux de sécurisation de la RD25, le dernier concerne l'acquisition du cabinet médical.

- E 9, Caisse d'Epargne (Ecole) : 76 913.83 € de capital + intérêts à rembourser en 2026. L'emprunt sera terminé au 31/05/2027.
- E 12, Crédit Mutuel (Ecole) : 71 097.50 € de capital+ intérêts à rembourser en 2026. L'emprunt sera remboursé au total au 31/10/2027.
- E13, Crédit Mutuel (RD25) : 26 169.96 € de capital+ intérêts à rembourser en 2026. L'emprunt sera remboursé au total au 31/07/2028.
- E15, Crédit Mutuel (Travaux de voirie et enfouissement) : 32 362.32 € de capital+ intérêts à rembourser en 2026. L'emprunt sera remboursé au total au 31/07/2032.
- E16, Crédit Mutuel (Acquisition du cabinet médical) : 36 459.74 € de capital+ intérêts à rembourser en 2026. L'emprunt sera remboursé au total au 31/03/2034.

Le capital restant dû total représente 555 566.48 € au 31/12/2026 soit environ une dette par habitant de 258 €, fin 2026.

Taxes locales :

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil, décident de maintenir les taux communaux des taxes locales actuels.

5. Dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses et recettes d'investissement sont proposées suite à la réunion de la commission technique du 17 février 2026, durant laquelle les élus ont pu décider des projets à prévoir en 2026 :

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts	260 000,00	Excédent de fonctionnement 2025	17 661,47 €
Travaux	1 231 100,00	Affectation résultat	446 885,89 €
		FCTVA	100 000,00 €
		Taxe aménagement	20 000,00 €
Mise en réserve	239 385,89	Cession	0,00 €
		Subvention	138 600,00 €
		Emprunt	500 000,00 €
		Autofinancement	525 000,00 €
Total	1 730 485,89	Total	1 730 485,89 €

La commission décide de valider le projet de budget 2026 selon l'ensemble des éléments ci-dessus pour le vote qui aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2026.

POINT 3 : DIVERS

M. le Maire précise que l'ensemble de ces éléments seront proposés au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal le 10 mars 2026.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h45.

B . BUDGET PRINCIPAL M57 2026 :

1. Approbation du Compte financier unique 2025 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe le CA établi par la commune et le compte de gestion, généré par la Trésorerie.

M. le Maire sort de la salle, afin que le 1^{er} adjoint, M. Jean-Yves MOSSER, puisse présenter le CFU.

Le Conseil municipal, sur proposition du 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU comme suit :

DELIBERATION CFU 2025 – BUDGET COMMUNE

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	277 218.58 €			41 881.37 €	277 218.58 €	41 881.37 €
Opérations de l'exercice	503 502.56 €	798 382.61 €	1 271 490.22 €	1 776 494.74 €	1 774 992.78 €	2 574 877.35 €
TOTAUX	780 721.14 €	798 382.61 €	1 271 490.22 €	1 818 376.11€	2 052 211.36 €	2 616 758.72 €
Résultats de clôture		17 661.47 €		546 885.89 €		564 547.36 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 661.47 €		546 885.89 €		564 547.36 €
RESULTATS DEFINITIFS		17 661.47 €		546 885.89 €		564 7.36 €

2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 sur le budget 2026 ;

M. le Maire rappelle que le résultat de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

Budget principal M57

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement à reporter de :

546 885.89 €

La section d'investissement se solde par un excédent de fonctionnement à reporter de :

17 661.47 €

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 446 885.89 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2026 (1068)
- 100 000.00 € en section de fonctionnement (R002)

3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;

Conformément à la réunion des commissions réunies du 3 mars 2026,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer les crédits en faveur des écoles comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	2025	2026
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 500 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative – Fête de Noël, excursion, etc...) - Subvention « classe verte »	1 300 € 1 500 €	<i>A délibérer</i>
		9 100 €	

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	2 000 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	<i>A délibérer</i>
		2 190 €	

Les subventions aux coopératives scolaires seront votées lors du prochain conseil municipal, tout comme le tableau détaillé des subventions par associations.

4. Approbation du budget primitif 2026 ;

Après présentation des éléments exposés dans le rapport de la réunion des commissions réunies et des informations complémentaires apportées dans les points précédents, M. le Maire précise que :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de 1 705 806.83 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont à l'équilibre pour un montant de 1 768 264.19 €.

Section de
Fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Total opérations réelles	: 1 171 430.62 €	1 605 806.83 €	
Virement à la section d'investissement	: 534 376.21 €	100 000.00 €	Report
TOTAL	1 705 806.83 €	1 705 806.83 €	

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice	1 768 264.19 €	769 340.62 €
Résultat affecté		446 885.89 €
Solde d'exécution		17 661.47 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		534 376.21 €
TOTAL	1 768 264.19 €	1 768 264.19 €
TOTAL GENERAL	3 474 071.02 €	3 474 071.02 €

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de redélibérer sur la fongibilité des crédits ; la limite de 7.5% est intégrée directement dans le budget.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif M57 2026 comme présenté ci-dessus.

5. Régime indemnitaire ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;*
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;*
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;*
- Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;*
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;*
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;*
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;*
- Vu la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;*
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des crédits annuels alloués à l'ensemble des agents de la commune pour l'année 2026 à 41 780 € (+4,06%) répartis de la manière suivante :
 - un crédit de 34 380 € (+6,7%) pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette indemnité est versée mensuellement aux agents.
 - un crédit de 7 400 € (- 6,92%) € pour le complément indemnitaire annuel (CIA) versé avec les traitements du mois de novembre.
- que le complément indiciaire annuel sera alloué individuellement en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions dans la limite des montants individuels maximums retenus par l'organe délibérant lors de l'instauration du RIFSEEP.
- que les montants seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.
- de confirmer l'inscription des crédits nécessaires aux articles 6411 et 6453 du Budget Principal 2026 voté ce jour.

C. BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2026 :

1. Approbation du Compte financier unique 2025 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe le CA établi par la commune et le compte de gestion, généré par la Trésorerie.

M. le Maire sort de la salle, afin que le 1^{er} adjoint, M. Jean-Yves MOSSER, puisse présenter le CFU 2025 du budget FORET.

Le Conseil municipal, sur proposition du 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU comme suit :

DELIBERATION CFU 2025 – BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET FORET						
Résultats reportés		61 179.52 €		60 000.00 €		121 179.52 €
Opérations de l'exercice	31 778.16 €	16 094.30 €	144 354.63 €	173 837.33 €	176 132.79 €	189 932.09 €
TOTAUX	31 778.16 €	77 273.82 €	144 354.63 €	233 837.33 €	176 132.79 €	311 111.61 €
Résultats de clôture		45 495.66 €		89 482.70 €		134 978.82 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		45 495.66 €		89 482.70 €		134 978.82 €
RESULTATS DEFINITIFS		45 495.66 €		89 482.70 €		134 978.82 €

2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 sur le budget 2026 ;

M. le Maire rappelle que le résultat de l'exercice 2025 du budget FORET se présente de la manière suivante :

Budget Annexe Bois et Forêt

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de :

89 482.70 €

La section d'investissement se solde par un excédent d'investissement de :

45 495.66 €

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 19 482.70 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2026 (1068)
- 70 000.00 € en section de fonctionnement (R002)

3. Participation du budget annexe au budget principal ;

Conformément à la réunion des Commissions réunies, sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De fixer pour l'exercice 2026 les coefficients de répartition suivants :**

Art. 6411 : de la charge du personnel administratif et technique du Budget « Forêt »
M 57 à 7,80105% du Budget Principal M 14
Soit € 270 000 x 7,80105 % = 21 062,83 €

Art. 6450 : de la charge de cotisations sociales du Budget « Forêt »
M 57 à 7,80105 % du Budget Principal M 14
Soit € 112 000 x 7,80105 % = 8 737,17€

Art. 65311: de la charge d'indemnités des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 15% du Budget Principal M 14
Soit € 65 000 x 15 % = 9 750,00 €

Art. 65313: de la charge de cotisations sociales des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 15 % du Budget Principal M 14
Soit € 3 000 x 15 % = 450,00 €

Soit un total de € 40 000,00

4. Approbation du budget primitif 2026 ;

Après présentation des éléments exposés dans le rapport de la réunion des commissions réunies et des informations complémentaires apportées dans les points précédents, M. le Maire précise que :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de 245 000.00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont à l'équilibre pour un montant de 101 978.36 €.

Section deFonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Total opérations réelles	: 208 000.00 €	175 000.00 €	
Virement à la section d'investissement	: 37 000.00 €	70 000.00 €	Report
TOTAL	245 000.00 €	245 000.00 €	

Section d'Investissement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice	101 978.36 €	0 €
Résultat affecté		
Solde d'exécution 2025		45 495.66 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		19 482.70 €
Virement de la section de fonctionnement		37 000.00 €
TOTAL	101 978.36 €	101 978.36 €
TOTAL GENERAL	346 978.36 €	346 978.36 €

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de redélibérer sur la fongibilité des crédits ; la limite de 7.5% est intégré directement dans le budget.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe BOIS ET FORET 2026 comme présenté ci-dessus.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

A. Compte-rendu de la commission technique du 17 février 2026 ;

M. Dany HARTMANN donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission Technique du 17 février 2026.



Réunion du 17 février 2026

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER 1^{er} Adjoint - M. Philippe WALCH, 3^o Adjoint - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint -Mme Brigitte HORNY– Mme Sylvie HILBOLD - M. Laurent KELLER -M. Christophe KNECHT - M. Dany HARTMANN (rapporteur) - M. Benoît PETER.

Etaient également présents : Audrey BAEHLER-LINDECKER et Christophe GISSINGER

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour, pour une commission technique qui a pour but de débattre des différents projets d'investissement pour l'année 2026.

POINT 1 : Bilan des investissements réalisés en 2025

Un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes de la section d'investissement pour l'exercice 2025 est remis aux membres de la commission, il est joint en annexe 1. La grande majorité des travaux et achats envisagés a été réalisée. Il s'agit principalement de travaux de chauffage et de sanitaires dans les bâtiments communaux ainsi que de la fin de l'opération de création d'un cabinet médical.

L'exercice 2025 se solde par des dépenses à hauteur de 503 502,56 € auxquelles il faut ajouter le déficit cumulé de 277 2198,58 €. Les recettes, au rang desquelles figure la vente de la maison forestière, s'élève à 798 382,61 €. Le bilan reflète ainsi un excédent de 17 661,47 € qui sera affecté au financement des dépenses 2026.

Le budget d'investissement de cette année 2025 avait pour objectif de maintenir un minimum d'investissement et de préparer les futurs investissements. Son exécution a répondu pleinement à cet objectif.

POINT 1 : Projets de dépenses d'investissement pour l'année 2026

Après cette mise en perspective, la commission examine la liste (présentée ci-dessous) des différents projets qui pourraient être mis en œuvre cette année ainsi que des études qu'il est possible de lancer pour des travaux à moyen terme.

Le bilan 2025 s'avérant excédentaire, l'enveloppe financière qu'il est possible de consacrer aux nouvelles dépenses est conséquent. Elle est estimée aux environs du million d'euros. Elle peut naturellement être complétée par le recours à un emprunt.

cependant intéressant de réaliser un passage en concassé dans les espaces verts. Les travaux liés à la sécurisation de la RD432 (éclairage des passages piétons, réfection du parking et signalisation au niveau de l'intersection) sont définis comme prioritaires.

En effet, de manière plus globale, les enjeux de sécurité routière et d'aménagement et réfection de rues seront cruciaux dans les prochaines années. Les principales problématiques (entrées en agglomération depuis Hirtzbach (sur la RD258) et Fulleren (RD16), l'intersections rue des Seigneurs/RD16 et la circulation sur la RD432) seront abordées dès cette année en études avant réalisation (voir ci-après).

Les membres de la commission soulignent aussi le mauvais état de la rue des Vignerons. Le Maire précise que la réfection de cette voie doit impérativement entraîner le renouvellement des réseaux AEP et assainissement mais que les finances de la Communauté de Communes (qui exerce ces deux compétences) sont un peu exsangues.

Mobilier/terrain : Le renouvellement de cette aire de jeu, dont les structures ont quasiment 20 ans, semble être une bonne idée.

Etudes : La réalisation d'une étude sur l'aménagement de la rue du 7 Août comprendra les consultations de la COMCOM Sundgau pour le renouvellement des réseaux AEP et assainissement et de Territoire Energie Alsace pour l'enfouissement (ou la dissimulation) des réseaux. La mise à jour de l'étude de sécurité vise à permettre que les aménagements de l'intersection rue des Seigneurs/rue du 22 novembre et de l'entrée d'agglomération dans cette même rue soient subventionnés par la CeA. L'ensemble des diagnostics préalable ont été réalisés au second semestre 2025.

Travaux de bâtiment : Le projet le plus important en termes de coût est bien entendu celui du réaménagement de la Place des Fêtes 1 021 000 € pour cette année. Concernant la maternelle, cette année 2026 sera consacrée à la préparation des travaux (définition de leur ampleur, anticiper le déménagement des classes, réorganiser les extérieurs...). Les travaux sur la salle Plessier sont remis à plus tard tout comme le beffroi de l'église.

Une réflexion sur le devenir de la grange de l'ancien Crédit Mutuel, qui est amenée à devenir un musée évoquant le Kilianstollen, verra sans doute le jour en 2026. Nous laissons l'association Kilianstollen 1918, avec qui nous construirons ce projet revenir vers nous.

L'humidité sur le mur de la salle du Wächthus (côté Nord) pose un problème. Les services de la Mairie vont contacter des entreprises avant de voir comment le solutionner à moindre coût.

La commission décide donc de proposer le programme suivant aux commissions réunies.

MATÉRIEL//Informatique		TRAVAUX VOIRIE et RESAUX		MOBILIER//TERRAIN	
Tondeuse KAAZ	1 900,00	Eclairage spécifique passage piétons	25 000,00 €	Renouvellement module aire de jeu Presqu'III	40 000 €
Perforateur sans fil	1 000,00	Cheminement piéton avenue du 8ème RH + Eclairage			
Equipement RCSC	2 000,00	Parking RD432	12 000,00 €		
Mobilier Mairie	1 000,00	Changement poteaux incendie	15 000,00 €		
Lot de garnitures	3 900,00	Ecluse rue du 22 Novembre	8 000,00 €		
Barrières de police + remorques	5 800,00	Aménagement provisoire carrefour 432	7 000,00 €		
Panneau affichage Mairie	2 500,00	Signalétique entreprises + lieux publics	5 000,00 €		
		Aménagement "bac" rue des Champs	12 000,00 €		
		Provision raccordement eau APPMA	10 000,00 €		
TOTAL TTC	15 600,00		94 000,00 €		40 000,00 €
MONTANT HT	13 000,00		78 333,33 €		33 333,33 €
RECUP FCTVA 2027	2 080,00		12 533,33 €		5 333,33 €

Il précise que la mission OPC (Ordonnancement et pilotage de chantier) n'a pas été incluse dans la prestation de l'équipe de maîtrise d'œuvre puisque la commune souhaitait réaliser cette mission en interne ou la confier à un prestataire indépendant.

Nos effectifs n'étant pas actuellement au complet et compte tenu des difficultés constatées dans l'avancement du projet, Monsieur le Maire propose de confier cette mission, essentielle à la bonne marche des travaux, à une société indépendante du groupement de maîtrise d'œuvre.

Il propose de retenir l'offre présenté par la société CETEC de MULHOUSE et qui se décompose comme suit :

Intervention d'un pilote de chantier durant la période de travaux à la date de l'OS pour une durée de 12 mois, soit :

- L'établissement et le suivi du planning travaux
- La participation et la rédaction des comptes rendus de réunions de chantier hebdomadaires.
- Des visites inopinées sur site
- L'adaptation du planning en cas d'aléas (retards, intempéries, modifications)
- La coordination des interventions des différents corps d'état et concessionnaires
- L'anticipation des contraintes techniques et logistiques
- L'analyse des retards (le cas échéant)
- La proposition des pénalités de retard (le cas échéant)

Les livrables se composent du planning mis à jour, des comptes rendus des réunions hebdomadaires, des fiches de retard, fiches de suivi des échantillons, d'un tableau de suivi des avis des documents d'exécution et du rapport de non-conformité.

Cette offre est établie pour un montant de 30 300,00 € HT (soit 1,2 % du budget travaux) pour une période contractuelle de 12 mois. Si le délai venait à être prolongé pour des raisons non imputables au titulaire de la mission OPC, le mois supplémentaire sera valorisé à hauteur de 2 525,00 € HT.

Le Maire laisse le soin à l'assemblée de débattre de ce point.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :

- **De confier** la mission Ordonnancement, Pilotage de Chantier de l'opération de réaménagement de la Place des Fêtes en parking sous ombrières et d'une halle ouverte à la société CETEC de Mulhouse selon son offre du 26 janvier 2026 pour un montant de 30 300,00 € HT.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'offre et tout document y afférente.

POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour de l'état du personnel.

Conformément aux discussions qui ont eu lieu sur ce point lors de la dernière séance, Monsieur le Maire confirme qu'il a bien sollicité le Conseil Social Territorial, placé auprès du Centre de Gestion,

pour recueillir son aval sur cette mise à jour du tableau des effectifs. Un avis favorable a été rendu sous la référence CST2026/027 en date du 05 février 2026.

L'autorité territoriale expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à un emploi créé et que ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent aux collectivités territoriales de préciser la liste des emplois créés et d'en définir le contenu.

La notion d'emploi renvoie aux fonctions et aux missions confiées à un agent public, tandis que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. En effet, le grade est distinct de l'emploi.

En outre, la présente délibération permettra également de faciliter et de simplifier la gestion du personnel, notamment lors des embauches ou des avancements de grade et de rendre plus lisible l'organisation interne de la collectivité territoriale.

L'autorité territoriale propose donc de régulariser cette situation en procédant à la création de l'ensemble des emplois permanents et en adoptant le présent état du personnel (= tableau des effectifs / des emplois), en lieu et place des emplois, postes et/ou grades existants.

L'autorité territoriale précise que la présente régularisation n'emporte pas recrutement de personnel supplémentaire et n'a aucune incidence sur le personnel actuellement en place.

L'organigramme de la collectivité territoriale et les fiches de postes du personnel en place ne sont pas impactés par la présente délibération.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;*

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'avis préalable rendu par le comité social territorial le 05 février 2026 sous la référence CST 2026/027

Vu l'organigramme de la collectivité territoriale et les fiches de poste ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire 012 voté ce jour permettent l'adoption de l'état du personnel ;

Décide

- **de procéder** à la suppression de l'ensemble des postes / grades / emplois, à effet du 01/04/2026
- **de procéder** à la création des emplois permanents de la Commune de Carspach et d'adopter l'état du personnel, à effet du 01/04/2026 dans les conditions suivantes :

Service administratif

Emplois permanents	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
Secrétaire général(e) de mairie	Attaché territorial principal Attaché territorial Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	35/35 ^{èmes}	1
Responsable des affaires générales et des finances	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	35/35 ^{èmes}	1
Responsable du service Population/ Etat Civil/ Elections	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	35/35 ^{èmes}	1

Service scolaire

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM principale 1 ^{ère} classe ATSEM principale 2 ^{ème} classe	27,83/35 ^{èmes}	2
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint territorial d'animation	27,83/35 ^{èmes}	1

Service technique

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois
Responsable atelier	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe Technicien territorial Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial	35/35 ^{èmes}	1
Agents des interventions techniques polyvalents en milieu rural	Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	35/35 ^{èmes}	3
Agents chargés de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	18/35 ^{èmes}	1
Agents chargés de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	22/35 ^{èmes}	1

Les emplois permanents peuvent également être pourvus par un agent contractuel territorial de droit public, sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

Les emplois permanents occupés par des agents contractuels territoriaux de droit public seront rémunérés par référence à un échelon du grade retenu par l'autorité territoriale, sous réserve du respect des grades associés à l'emploi permanent à pourvoir.

Les fonctions et les missions exercées sont définies dans la fiche de poste de chaque emploi permanent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité territoriale.

POINT 6 : AFFAIRES SCOLAIRES

M. le Maire précise que le Conseil municipal se doit de délibérer afin de fixer l'organisation du temps scolaire, pour la rentrée de 2026, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement.

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 DU 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D.521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019/2020 ;

Vu l'avis favorable des équipes pédagogiques des écoles élémentaires et maternelle ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De maintenir les horaires du temps scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire, soit :

- ◇ Lundi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Mardi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Jeudi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

POINT 7 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Publicité, publications, relations publiques », article 623, les factures suivantes :

◇ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- Mme HALM, née DIETSCH Colette, 95 ans le 06 avril
- Noces d'or des époux LANDSPERGER Robert et QUINTARD Dominique, le 26 mars
- Noces de platine des époux BRAND Pierre Paul et ZURBACH Jeanne, le 1^{er} avril
- Noces de palissandre des époux WELTIN Bernard et KLEIN Marguerite, le 02 avril
- Noces de diamant des époux BLONDE Aloise et RUETSCH Christiane, le 11 avril
- Noces de palissandre des époux HARNIST André et WEBER Liliane, le 14 avril
- Noces d'or des époux HOENNER François et PFLIEGER Marie-Eve, le 14 avril

◇ Les frais de repas (au Sonnenberg) des deux gendarmes chargés de la journée d'éducation routière à l'école élémentaire le 23 mars 2026 : budget prévu environ 30 euros

◇ Les frais de collation lors de la matinée de nettoyage OSTERPUTZ (Haut-Rhin propre) le 28 mars : budget prévu : environ 50 euros

◇ Les frais de collation pour la journée des élections du 15 mars 2026 : budget prévu : environ 200 €

◇ Les frais liés au repas de fin de mandat avec le conseil municipal : budget prévu : environ 1 400 €

◇ L'achat de livres pour les enfants des écoles ayant participé au concours de carnaval : budget prévu : environ 300 €

POINT 8 : DIVERS

URBANISME :

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE		
SCHERTZINGER André	29, rue des Champs	Carport
YALAY Gokhan	Lot. Plein Champs Lot n°08	Construction d'une maison individuelle
FPR- Lycée & UFA Sonnenberg par Monsieur Fernand BOMO, Président	1, rue du Moulin	Restructuration partielle et extension du Lycée Sonnenberg
EICH Franck	6, rue de Ballersdorf	Abri à voiture, piscine couverte et aménagements paysagers

DECLARATION PREALABLE		
BURR Bernard	46, rue du Général de Gaulle	Ajout d'une fenêtre de toit
KNECHT Christophe	17A, rue Oberdorf 29, rue du 22	Installation d'un carport
COCAGNE Adams	Novembre	Remplacement de clôture
VERTUHOME SAS par M. Jérémy HADJADJ	21, rue des Vergers	Installation de panneaux photovoltaïques
WILHELM Jean-Marie	33, rue des Vignerons	Isolation de toiture
SCI G2 IMMO par Monsieur Rémi GERBER	3, rue des Champs	Changement de destination
JOLLY Pierrick	13, rue des Champs	Création d'une ouverture en façade
HELLOWATT Rénovation par Monsieur Sylvain LE FAHLER	10, rue des Roseaux 13, rue du 22	Installation de panneaux photovoltaïques
OLLIVIER Nicolas	Novembre	Extension d'un carport existant
SCHMITT Guy	39, rue des Vignerons	Création d'une pergola

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lot. Plein Champs lot 29A Section 04 parcelles n°520 et 573 2,94 ares	55 000 €	TURK Rumeysa et MANTICI Murat
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lot. Plein Champs lot 29B Section 04 parcelles n°528 et 573 2.94 ares	55 000 €	KIEFFER Michel
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lot. Plein Champs lot 33 Section 04 parcelle n°559 4,16 ares	74 000 €	YILMAZ Ebru et ARSLANFER Békir
SCP OBRINGER ET KLEIN 68210 DANNEMARIE	Consorts LEBUS	Bâti sur terrain propre 16, rue du Faubourg Section 2 parcelle n°476 6,52 ares	210 000 €	SCI GENIE
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	BECK Anita et BECK Serge	Bâti sur terrain propre 1, rue des Merles Section 01 parcelles n°286 et 287 6,60 ares	180 000 €	BECK Solène
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	KILLIAN Thierry, Sébastien, et Sylvie BACH Elisabeth	Bâti sur terrain propre 15, rue du 22 Novembre Section 4 parcelle n°89 9,91 ares	230 000 €	GASSER Rosalie
SCP HEIM-CHASSIGNET & BROGLE 11, rue de Thann 68130 ALTKIRCH	SCI VB	Terrain non bâti Rue des Erables section 9 parcelle n°151 16,18 ares	194 160 €	SCI 3B

Affaires et informations diverses :

M. le Maire rappelle que les élections municipales se dérouleront ce dimanche 15 mars et que l'ensemble des conseillères et conseillers ont été destinataires du planning de tenue des bureaux de vote. Le conseil municipal d'installation se déroulera le vendredi 20 mars 2026 à 19h30.

M. le Maire tient à remercier les conseillères et conseillers pour leur engagement durant le mandat écoulé. Il salut particulièrement Mesdames Brigitte HORNY, Sylvie HILBOLD, Maryse DELATTRE, Céline HOUX, ainsi que Messieurs Philippe WALCH et Pascal HELL, qui n'ont pas souhaité se présenter pour

un nouveau mandat. M. le Maire les remercie pour toutes ces années passées au service de la commune de CARSPACH et leur souhaite une belle continuation.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et dix minutes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.